

Commission Consultative Paritaire Energie :

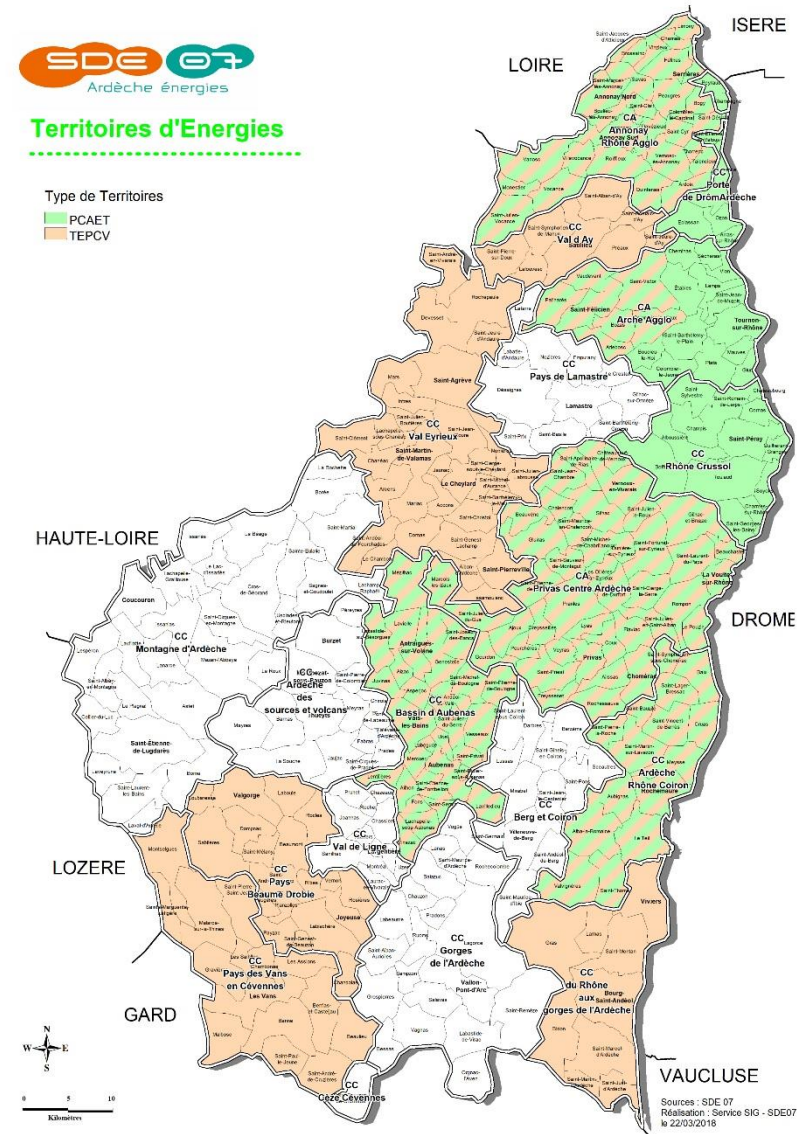
Le 14 mai 2018

- **Le SDE 07 et la stratégie énergétique des territoires**
 - Aide au plan Climat Energie Territorial (PCAET)
 - Accompagnement des Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
 - Outil PROSPER
 - Ingénierie financière du SDE 07
- **L'Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC 07**
- **Informations générales**

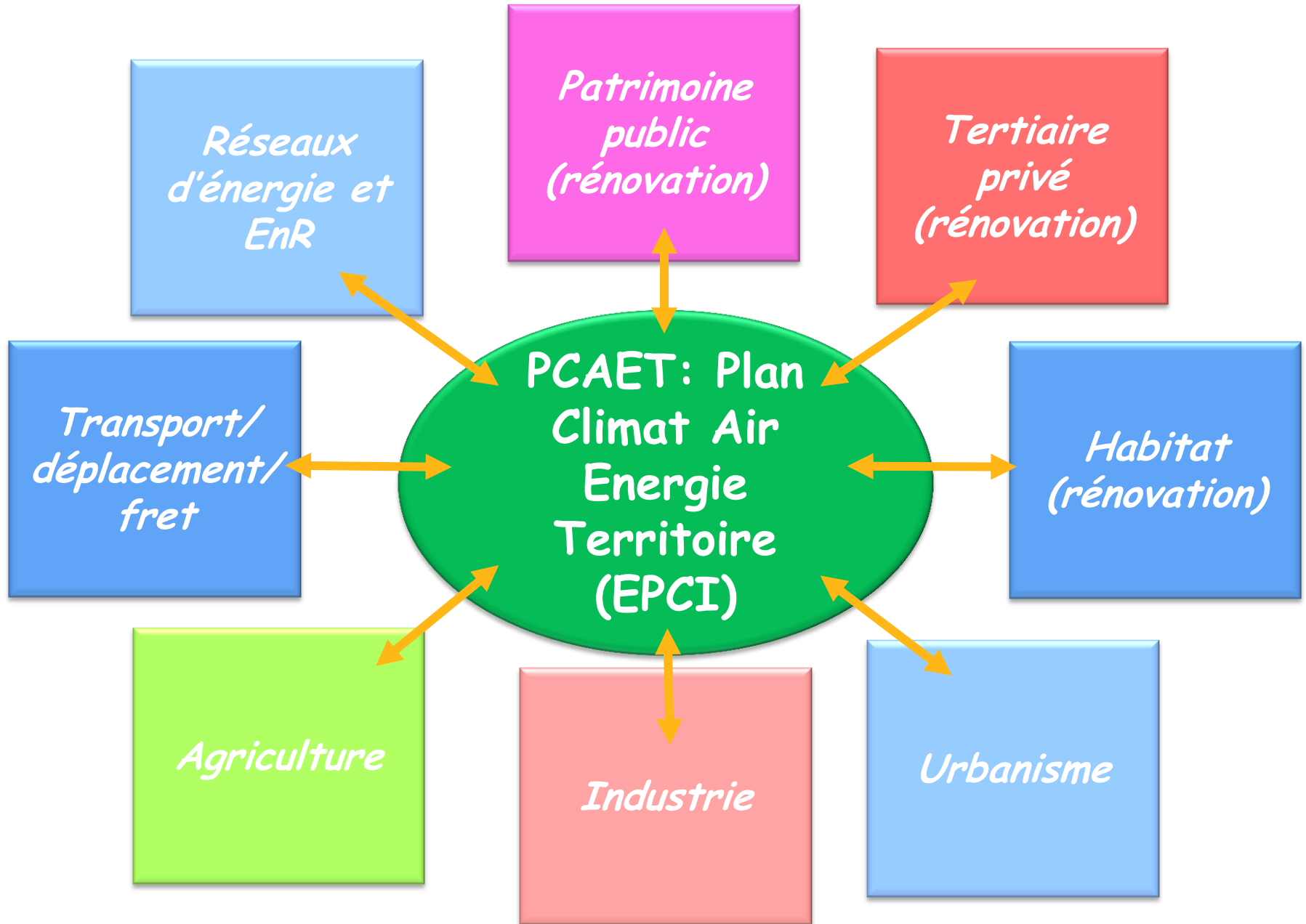
La Transition Energétique dans les Territoires

Partenariat entre les EPCI et le SDE 07 pour la transition énergétique dans les territoires

- Région chef de file dans la mise en œuvre
- L'échelon intercommunal « coordinateur de la transition énergétique »: PCAET, TEPCV (85% de la population)
- Rôle central des réseaux d'énergies pour la transition énergétique : capacité de soutirage, d'injection des EnR, mise en place de réseaux intelligent, capacité de stockage à moyen terme (mobilité électrique), ...



Objectifs des PCAET



Partenariat entre le SDE 07 et les intercommunalités

*AODE**

*Performance
énergétique
bat. publics*

*Eclairage
Public*

*IRVE***

** Autorité Organisatrice de la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur)*

*** Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques*

PCAET: Plan
Climat Air
Energie
Territoire
(EPCI)

Aide au PCAET

Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il doit être réalisé par toutes EPCI de plus de 20 000 habitants avant le 31 décembre 2018.

Le SDE 07 finance jusqu'à 50% de l'étude pour la réalisation initiale du PCAET (limite à 1€ par habitant)

Accompagnement des TEPCV

-> Programme CEE TEPCV

4 Territoires en Ardèche : Montant aide commune

- CC Ardèche Rhône Coiron : 129 268 €
- CC Rhône aux gorges de l'Ardèche : 111 260 €
- CC Vans en Cévennes : 249 198 €
- CC Beaumes Drobie : 238 302 €

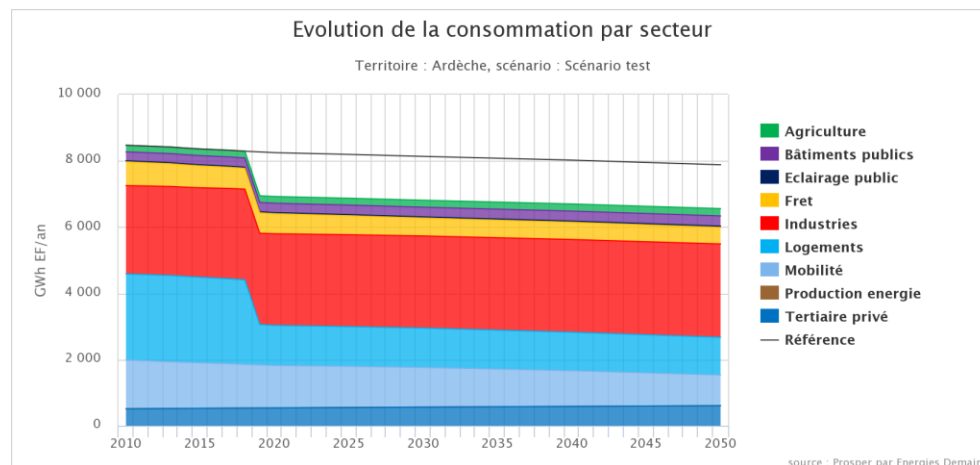
- TOTAL : 728 028 €

- Retour EPCI : 112 004 € et retour SDE 07 : 56 002 €

L'outil PROSPER

-> Objectifs de l'outil:

- Réaliser la prospective énergétique d'un territoire et assurer le suivi dans le temps : aide pour PCAET et TEPCV,
- Permettre au SDE 07 de connaître la programmation des travaux impactant le réseau : installation de centrale de production d'énergie renouvelable,
- S'assurer de la prise en compte de ces éléments lors du S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energie Renouvelables).



Résultat pour la rénovation de l'ensemble du parc énergétique au niveau BBC sur le territoire

-> Réunion technique de formation à l'outil

Deux sessions de formation : jeudi 31 mai et lundi 25 juin 2018 de 9h30 à 16h30 à coté de la gare Valence TGV.

Ingénierie financière du SDE 07

-> Subvention apporté aux EPCI qui prennent la compétence MDE par le biais de la récupération des Certificats d'Economie d'Energie:

Territoire	Dossier	Montant Travaux	Subvention SDE 07	MWh Cumacs
CA Annonay-Rhône-Agglomération	22	1 141 283,73	191 253,77	20 658
CA Privas Centre Ardèche	37	1 182 831,65	347 287,07	13 901
CC Bassin d'Aubenas	30	470 259,77	163 124,65	2 059
CC Rhône Crussol	8	370 430,97	67 849,25	1 027
ARCHE Agglomération	18	413 046,27	120 300,06	5 181
CC Ardèche Rhône Coiron	18	423 497,32	95 239,90	2 550
CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche	10	186 907,86	34 085,61	4 132
CC Gorges de l'Ardèche	9	162 426,46	40 375,82	90
CC Val'Eyrieux	15	250 196,33	92 920,28	1 523
CC Ardèche des sources et volcans	15	174 777,60	47 197,66	431
CC Pays des Vans en Cévennes	28	433 298,28	56 520,27	1 199
CC Pays Beaume Drobie	34	584 501,66	99 792,69	2 631
CC Berg et Coiron	8	313 445,78	97 771,04	730
CC Pays de Lamastre	9	167 601,68	67 171,19	1 226
CC Porte de Drôme-Ardèche	7	126 766,19	56 850,41	999
CC Val de Ligne	2	9 532,00	1 426,50	52
CC Val d'Ay	7	153 037,02	52 280,06	727
CC Montagne d'Ardèche	12	283 004,59	107 150,91	1 160
CC Cèze-Cévennes	0	-	-	-
	289	6 846 845,16	1 738 597,14	60 276

- Rappel sur la commission consultative mixte paritaire
- La conférence Loi NOME
- L'articulation avec la Gouvernance de l'ALEC

- Rappel sur la commission consultative mixte paritaire

Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale, est associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale mentionnée au troisième alinéa du I du même article L. 2224-31.

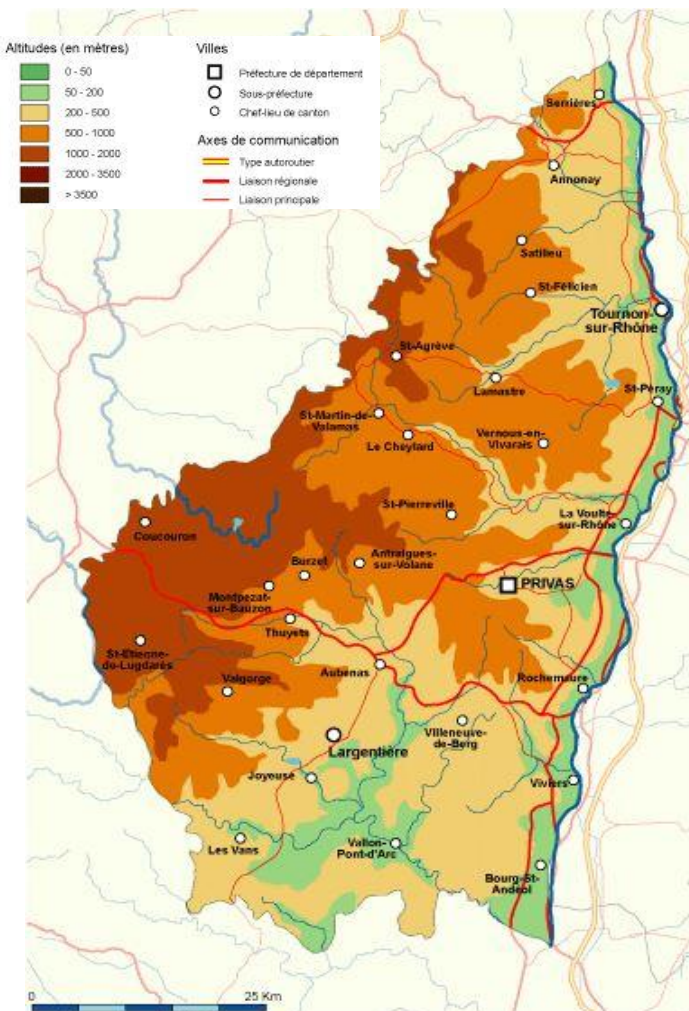
« Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à [l'article L. 229-26 du code de l'environnement](#), ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique. »

- La conférence Loi NOME SDE 07 / Enedis/ Préfecture

L'objectif de cette conférence est de partager une politique d'investissement ambitieuse entre le SDE 07 et son concessionnaire Enedis.

- > Garantir la cohérence des actions
- > Tendre à une meilleure sécurisation des réseaux
- > Améliorer la qualité de l'alimentation électrique

Description physique du réseau à fin 2017



31 Postes Sources pour alimenter le département

dont 16 situés sur le territoire

Réseau HTA

5 522km

dont 3 243 km aérien

Postes de distribution publiques (6 559)

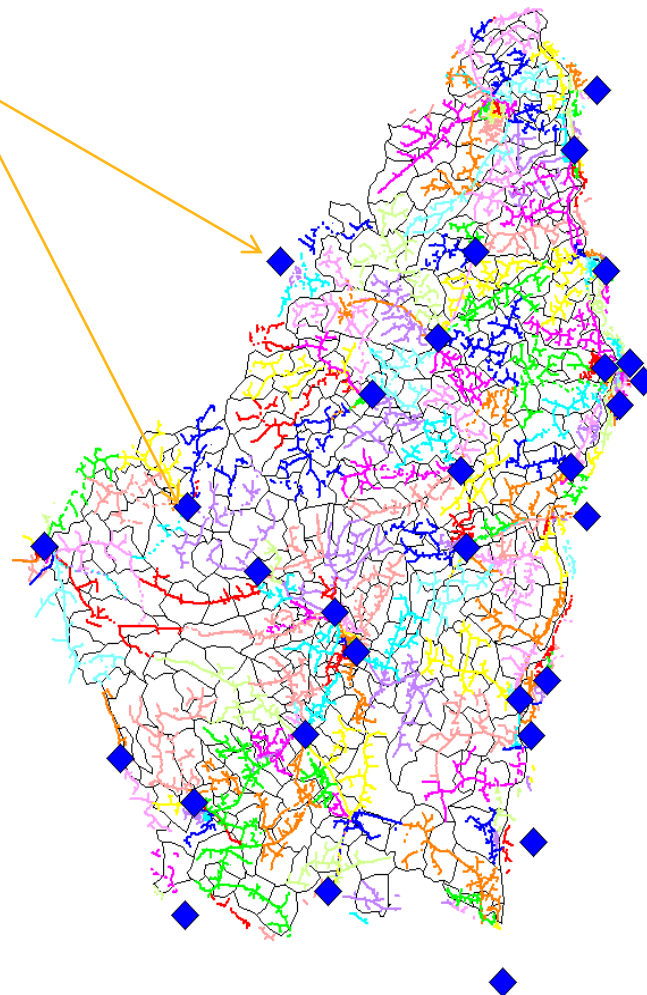
Réseau BT

8 258 km

dont 6 181 km aérien

212 569 Clients

(branchements et colonnes montantes)



Décret qualité – Présentation

Le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et ses arrêtés d'application du 24 décembre 2007 et du 18 février 2010 fixent les niveaux de qualité et les prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux d'électricité.

La qualité des réseaux s'apprécie selon les 2 composantes suivantes :

1.

Continuité de fourniture

Définition :

III La continuité d'alimentation se caractérise dans l'année par :

- ▶ Temps de coupure supérieur à 13h
- ▶ Nombre de Coupures longues supérieur à 6 (+ de 3 mn),
- ▶ Nombre de Coupures Brèves supérieur à 35 (entre 1 s et 3 mn)

Niveau d'exigence

III Le niveau de qualité est **respecté** si le % d'utilisateurs qui ont dépassé ces critères n'excède pas 5%.

2.

Tenue de tension

Définition

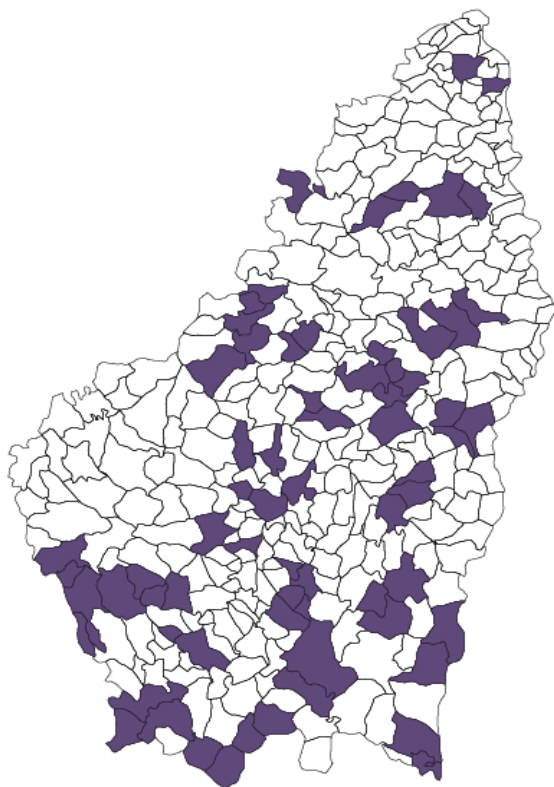
III Selon l'arrêté du 16 sept. 2014, l'évaluation globale de la tenue de tension est réalisée en établissant **une note sur 10**.

Cette note tient compte des 5 facteurs d'influence :

- 1) Nombre de clients dont la tension n'est pas dans la plage $\pm 10\%$ de la tension nominale fixée,
- 2) Nombre de postes avec une chute de tension HTA $> 5\%$
- 3) Nombre de postes avec une prise optimisée à 5%
- 4) Nombre de Résidences secondaires
- 5) Nombre de réclamations liées à la tension non identifiées par l'outil GDO

Décret qualité – Continuité d'alimentation

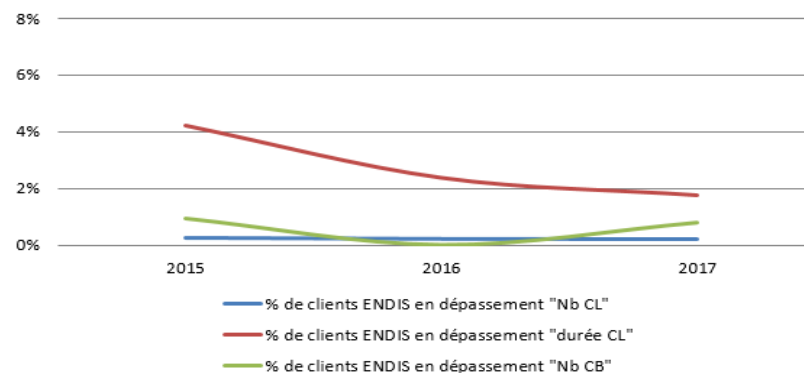
Carte des communes avec client en dépassement en 2017



Synthèse : Clients en dépassement

	2015	2016	2017
Nb de clients BT et HTA en dépassement	10 022	5 413	5722
	4,9%	2,6%	2,7%
Nombre de communes concernées	115	85	69
	33,9%	25,1%	20,4%

Contribution des différents seuils du DQ Ardèche



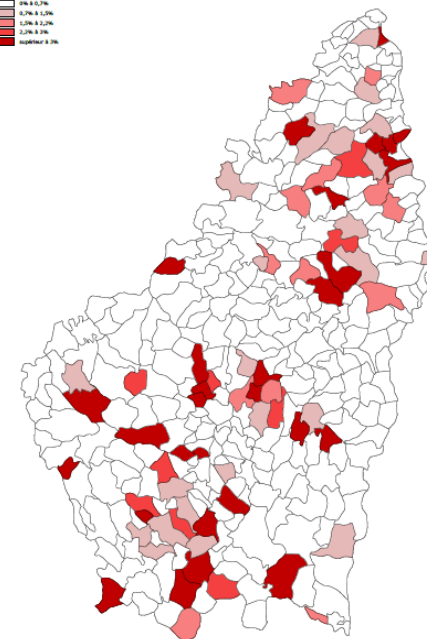
La perspective sur les 3 dernières années montre une évolution positive.
Le critère principal de dépassement est la durée de coupure cumulée supérieure à 13h

Décret qualité – Tenue de tension

❑ Bilan sur la répartition des clients mal alimentés :

Nombre de Clients BT mal alimentés	2014		2015		2016		2017	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En zone Rurale	1 023	0,9%	1 189	1,0%	788	0,7%	1 053	0,9%
En zone Urbaine	176	0,2%	202	0,2%	145	0,2%	159	0,2%
Total	1 199	0,6%	1 391	0,7%	933	0,5%	1 212	0,6%

Ardèche CMA - 2017



✓ Les clients « mal alimentés » sont les clients dont les points de connexion connaissent au moins une fois dans l'année, hors circonstances exceptionnelles, une tension BT ou HTA sortant de la plage de variation définie par le décret qualité.

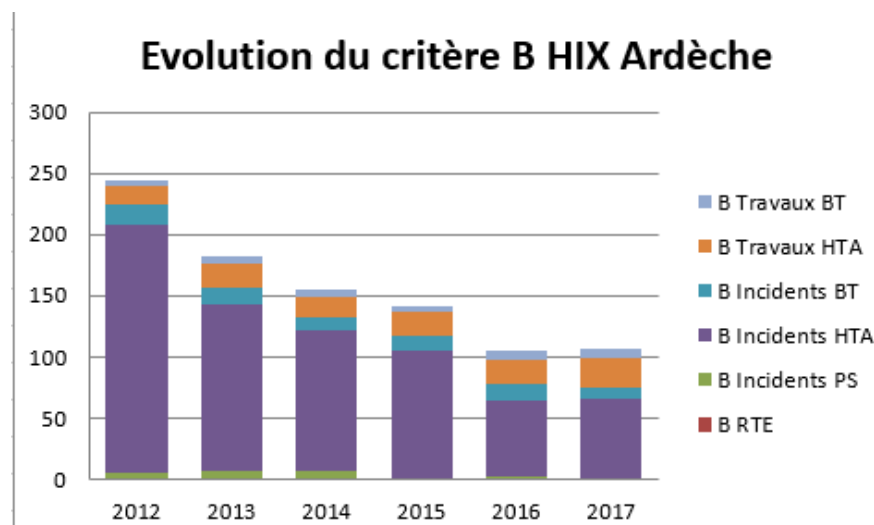
✓ Sur l'ensemble sur la période 2013-2017, le nombre de CMA reste stable, malgré les investissements. Il a même augmenté en 2017. Avec une contrainte forte de chute de tension sur le réseau HTA.

✓ Cette problématique reste majoritairement en zone rurale à cause de départs HTA très longs.

✓ La mise en place du PCDMR a d'ailleurs permis de cibler les communes sur lesquelles des coordinations avec d'autres affaires « structure » étaient possibles.

Chronique du critère B - Département

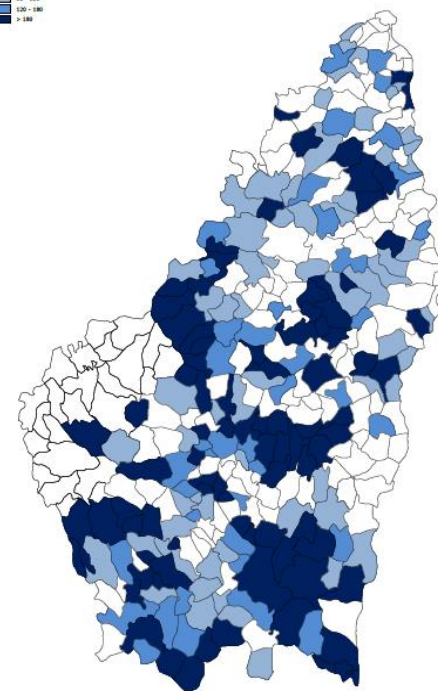
Le Critère B Toutes Causes Confondues mesure la durée, exprimée en minutes, pendant laquelle un client alimenté en BT est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture



Carte du temps de coupure de 2017 à la maille commune :

(Hors événements exceptionnels)

Temps moyen coupure client BT HIX 2017



Le critère B TCC se situe à un niveau encore élevé légèrement supérieur à 100 minutes. La tendance sur la période montre une nette amélioration. Concernant l'éclairage critère B Incidents HTA Hors Incidents Exceptionnels, ce dernier, à 62 minutes, est bien en dessous de l'objectif fixé dans le cadre du Plan qualité Ardèche.

Bilan du diagnostic

- En synthèse et après analyse des incidents de l'année,
 - l'Ardèche continue à connaître un grand nombre d'incidents HTA (liés notamment à sa vulnérabilité aux aléas climatiques),
 - le temps de coupure moyen dû au réseau Basse tension est proportionnellement faible (réseaux souterrains et aériens torsadés de bonne fiabilité),
 - la qualité de la tenue de tension doit être améliorée pour respecter le décret qualité.
- ➔ Les travaux à mettre en œuvre devront viser à diminuer le nombre d'incidents, à en limiter l'impact et améliorer la tenue de tension des réseaux du département.

- L'articulation avec la Gouvernance de l'ALEC

Collège A1 : Collège des membres de droit

2 représentants Région

2 représentants Département

2 représentant SDE 07

-> 1 représentant SDE 07

-> 1 représentant de la CCMP issus des EPCI

Président de l'ALEC issu de ce sous-collège

- Le déploiement des bornes de charges: 101 bornes accélérée + 10 bornes rapides
- Groupement pour l'achat/location de Véhicule électrique : délibération avant 8 juin 2018
- Groupement d'achat d'énergie
- Compétence Eclairage Public du SDE 07 : 106 communes ont transférés la compétence EP au SDE 07

Merci pour votre attention
Si vous avez des questions, n'hésitez pas...